



**HAL**  
open science

## Bon pour la planète et bon pour le pouvoir d'achat. Une sociologie du programme “ Éco-Gagnant ” pour la transition écologique dans l'agglomération dunkerquoise

Patrice Diatta, Iratxe Calvo Mendieta, Séverine Frère, Hervé Flanquart

### ► To cite this version:

Patrice Diatta, Iratxe Calvo Mendieta, Séverine Frère, Hervé Flanquart. Bon pour la planète et bon pour le pouvoir d'achat. Une sociologie du programme “ Éco-Gagnant ” pour la transition écologique dans l'agglomération dunkerquoise. 58e colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF) ”Transitions, gouvernance territoriale et solidarités”, Association de Science Régionale de Langue Française, Jun 2022, Rennes, France. hal-03838059

**HAL Id: hal-03838059**

**<https://hal.science/hal-03838059>**

Submitted on 3 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Bon pour la planète et bon pour le pouvoir d'achat.  
Une sociologie du programme « Éco-Gagnant » pour  
la transition écologique dans l'agglomération  
dunkerquoise**

*Good for the planet, good for purchasing power too.  
A sociology of « Eco-Winner » program for the  
ecological transition of the Urban Community of  
Dunkirk*

Patrice DIATTA

Université du Littoral Côte d'Opale – Laboratoire Territoires Villes Environnement et Société  
[patrice.diatta@univ-littoral.fr](mailto:patrice.diatta@univ-littoral.fr)

N°ORCID

Auteur correspondant (Patrice DIATTA, [patrice.diatta@univ-littoral.fr](mailto:patrice.diatta@univ-littoral.fr))

Iratxe CALVO-MENDIETA

Université du Littoral Côte d'Opale – Laboratoire Territoires Villes Environnement et Société  
[i.calvo@univ-littoral.fr](mailto:i.calvo@univ-littoral.fr)

N°ORCID

Hervé FLANQUART

Université du Littoral Côte d'Opale – Laboratoire Territoires Villes Environnement et Société  
[hflanquart@yahoo.fr](mailto:hflanquart@yahoo.fr)

N°ORCID

Séverine FRÈRE

Université du Littoral Côte d'Opale – Laboratoire Territoires Villes Environnement et Société  
[Severine.Frere@univ-littoral.fr](mailto:Severine.Frere@univ-littoral.fr)

N°ORCID

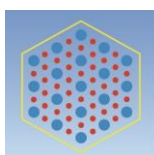
**Mots-clés**

Éco-gagnant ; Réduction des déchets ; Sacs-poubelles gratuits ; Tri des déchets ; Usagers ;

**Keywords**

Eco-Winner; Free garbage bags; Users; Waste reduction; Waste sorting;

**Classification JEL** : de 1 à 5 codes





58<sup>e</sup> Colloque

ASRDLF

Transitions, gouvernance territoriale et solidarités

29-30 juin et 1er juillet 2022

## Résumé

« Bon pour la planète et bon pour le pouvoir d'achat », « Je change le monde et j'y gagne », voilà quelques-uns des slogans du Programme Eco-gagnant qui constitue désormais le cadre de l'action publique de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) dans les domaines des mobilités, de l'énergie, de l'eau, des déchets. Dans le prolongement de la gratuité des bus décidée en 2018, il s'agit d'une nouvelle stratégie d'orientation et d'incitation aux comportements écologiques des habitants, promettant des gains en pouvoir d'achat avec des réductions de dépenses liées aux déplacements, aux déchets, à l'énergie ou l'eau. Cette communication interroge les premières incidences du programme et la capacité de la CUD à être une ressource pour répondre aux enjeux environnementaux, de justice sociale et de participation citoyenne, en s'appuyant sur deux études menées dans le cadre du nouveau système de gestion des déchets ménagers en cours de déploiement.

## Abstract

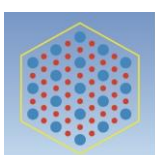
How to encourage and support changes in people's habits to a more sustainable lifestyle ? What effective lever for accompany the ecological transition in the territories ? What strategies can be used to promote waste reduction and recycling among the residents and local businesses ? In France, the local authorities have several levers for improvement the waste management like the incentive charging (RI), the special levy for removing non-domestic waste (RS) or the removal of household refuse (REOM). But, in practice, most of these measures have generally little impact on the behaviour of users, the volume of produced waste and the quality of waste sorting.

In view of this, the Urban Community of Dunkirk (CUD) has decided to implement a new management methode. This has been developed under the « Eco-Winner » Program, in force since 2020. In the perspective of free transport on the buses granted to all people in 2018, the new « Eco-Winner » Program of the Urban Community of Dunkirk aims since 2020 to accompany, without obliging, people to change their practices and to save money in the areas of mobility, energy, water, and waste. « Good for the planet, good for purchasing power too » or « I change the World and I Win » are some of slogans of this « Eco-Winner » Program.

This study seeks to determine the first manifestations of the « Eco-Winner » Program and the ability of Urban Community of Dunkirk to become a force for change for responding to current environmental, social and democratic challenges. It based on a qualitative enquiry conducted from June until November 2021 in two territories of Dunkirk.

## Points clés

- Nous examinons l'impact du programme « Eco-Gagnant » sur la perception des usagers des nouveaux enjeux des déchets.
- La distribution gratuite des sacs de tri tend à reléguer au second plan la prévention et la réduction des déchets.
- Le nouveau système révèle des limites de communication, d'information et d'implication des usagers.



Association  
de Science Régionale  
de Langue Française



SciencesPo  
Rennes



arènes  
UMR 6051



58<sup>e</sup> Colloque  
**ASRDLF**

Transitions, gouvernance territoriale et solidarités

29-30 juin et 1er juillet 2022

**-1-**

## **Introduction**

Comment changer les comportements de consommation des individus pour un mode de vie plus durable de nos sociétés contemporaines ? Quels facteurs conditionnent les comportements de tri sélectif des quantités sans cesse croissantes des déchets ménagers ? Quels leviers pour accompagner la transition écologique ? Quelles solutions contre la pollution environnementale générée par les activités humaines ? Depuis les années 1970, d'abord dans les pays occidentaux puis à travers le monde à partir des années 1990, pour faire évoluer les comportements des individus, outre la sensibilisation, l'information et la réglementation, le principe du « pollueur-payeur » s'est imposé comme une des principales réponses en matière de politiques environnementales.

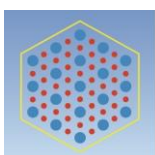
En France, dans le domaine de la gestion des déchets ménagers précisément, ce principe s'est habituellement traduit dans les collectivités territoriales à travers un système de tarification incitative basée sur une « fiscalité comportementale » (A. Falgas, 2019). Cette dernière vise l'incitation aux comportements pro-environnementaux des ménages via un système de taxes et redevances individualisées (F. Bénard, 2008), en fonction du service rendu (quantité de déchets réellement produit par ménages, par exemple).

Comme le rappellent V. Bailly, R. Barbier et F.J. Daniel (2022), à propos des politiques de gestion des déchets en France, les réflexions et le volontarisme politique en faveur de la mise en œuvre d'instruments économiques capables d'inciter à la fois les consommateurs et les producteurs à réduire leurs déchets (tarification incitative pour le financement du service public de gestion des déchets, redevance spéciale pour les déchets dits « assimilés » des commerces et activités tertiaires, etc.) se sont essentiellement développés à partir du Grenelle de l'environnement de 2007. Mais, malgré quelques avancées, le recours aux instruments économiques ne semble pas avoir eu beaucoup succès puisqu'en 2017, soit dix ans après le Grenelle de l'environnement, seules quelques 192 collectivités territoriales françaises finançaient leur service de gestion des déchets par un tel système de tarification, selon les estimations de l'ADEME (ADEME, 2017). Ce nombre est insignifiant par rapport aux 1254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou aux 8882 syndicats intercommunaux en France<sup>1</sup>.

Dans les faits, si le levier fiscal incitatif peut avoir un impact sur les comportements écoresponsables des habitants, il présente tout de même une efficacité limitée dans les collectivités territoriales où il est mis en œuvre. Il est, entre autres, souligné le fait que la tarification incitative peut créer des inégalités sociales en pénalisant davantage les ménages modestes locataires des grands ensembles collectifs (Caillaud, 2018), engendrer des incivilités comme la multiplication de dépôts sauvages (Deleuil, Missir, et al. 2021), ou encore privilégier la collecte de ressources fiscales supplémentaires pour financer les dépenses publiques au détriment de l'objectif originel de modification des comportements des contribuables (Lallemant-Moe, 2017).

---

<sup>1</sup> Direction générale des collectivités locales-DGL, *Bulletin d'information statistique n°163-mars 2022*, p.1





58<sup>e</sup> Colloque

ASRDLF

Transitions, gouvernance territoriale et solidarités

29-30 juin et 1er juillet 2022

A Dunkerque, comme dans la majorité des collectivités territoriales françaises, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – basée non pas sur la quantité de déchets produits par les foyers mais sur la valeur locative des propriétés bâties – qui représente l'essentiel des moyens financiers de son service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés couvrant les 17 communes de l'agglomération. Ainsi, en 2007 par exemple, la TEOM et la redevance spéciale pour la collecte des déchets des artisans et commerçants (DAC) ont apporté au service public 75,26% du total de ses recettes (soit 28 018 612€ sur le total des 37 228 814€) ; en 2008 c'est proportion est montée à 76,05% (c'est-à-dire 28 698 904€ sur les 37 734 661€)<sup>2</sup>. Les autres recettes, bien moins importantes, étant issues des aides des éco-organismes et de l'ADEME, ou de la vente de matériaux à des tiers.

Aussi, avec un taux de pauvreté important estimé à 18,4%, un revenu annuel médian de 19690€ ou 49,8% des ménages fiscaux imposés en 2019<sup>3</sup>, la mise en place d'un dispositif de tarification incitative pour répondre aux impératifs de réduction des déchets aurait été plus problématique au vu des caractéristiques socioéconomiques de ce territoire industrialoportuaire (Frère et Flanquart, 2017) avec des proportions importantes d'ouvriers et de retraités au pouvoir d'achat limité.

Face à cette situation où d'un côté les taxes classiques payées par les usagers (la TEOM par les habitants et la Redevance spéciale payée par les artisans et commerçants) apportent certes des recettes considérables au service public mais ne contribuent pas efficacement aux objectifs de réduction voire de prévention des déchets, et de l'autre les risques déjà évoqués d'une éventuelle redevance incitative dans le contexte dunkerquois, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) déploie de façon complémentaire une nouvelles stratégie. Elle consiste à chercher à orienter les comportements des usagers en matière de prévention et de tri des déchets sans recourir à une redevance incitative.

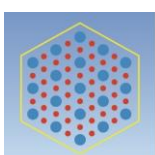
La doctrine du programme dit Éco-Gagnant de la CUD présente une originalité en ce qu'elle vise, non pas à faire peser sur le particulier la menace de perte en pouvoir d'achat s'il ne se pliait pas aux consignes prescrites d'écogestes (suivant donc une logique punitive ou dissuasive), mais à lui offrir des opportunités de faire des économies en l'aidant à faire baisser ses dépenses. Cela, à travers entre autres la distribution gratuite de sacs poubelles, la gratuité des bus, l'octroi de primes pour achat de vélo ou de récupérateurs d'eau de pluie, ou encore la mise en place d'aides financières dédiées pour améliorer la performance énergétique des logements, etc.

Ce faisant, le programme « Éco-Gagnant », avec ses diverses incitations financières, poursuit des objectifs opérationnels spécifiques dans quatre grandes compétences de la CUD : l'énergie, les mobilités, les déchets et l'eau. Dans chacun de ces secteurs, il « répond à une philosophie de l'action publique qui vise à associer étroitement la question sociale, l'économie et l'enjeu environnemental », comme le souligne Patrice Vergriete le Président de la CUD<sup>4</sup>, maire de Dunkerque et par ailleurs président de l'association nationale des *France Ville*

<sup>2</sup> CUD, *Rapport Déchets 2017-2018 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*, p.16-17

<sup>3</sup>Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, *Fichier localisé social et fiscal en géographie* au 01/01/2021(consulté sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-245900428>)

<sup>4</sup> Cf. *Le Journal communautaire* n°57/ Décembre 2020, p. 5



Association  
de Science Régionale  
de Langue Française



SciencesPo  
Rennes



arènes  
UMR 6051



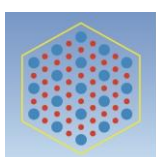
*Durable-FVD*. Cette posture est habituellement résumée à travers les slogans comme « bon pour la planète et bon pour le pouvoir d'achat » ou « je change le monde et j'y gagne ».

Toutefois, sur le plan empirique, les incidences de la mise en place de cette stratégie nouvelle cherchant à articuler impératifs écologiques et pouvoir d'achat sur un territoire de 17 communes et 200 000 habitants ou sa performance aux regards des objectifs en matière de mobilisation des parties prenantes y compris les habitants restent à examiner. Car, hormis quelques recherches sur les impacts de la gratuité du bus (Maxime Huré, 2020), il y peu d'investigation sur les autres actions concrètes dérivées du programme Éco-gagnant. C'est le cas du nouveau système de collecte des déchets ménagers.

La présente communication s'appuie sur deux études conduites dans ce domaine entre juin et novembre 2021. Il s'agit de deux enquêtes qualitatives combinant entretiens semi-directifs, focus group, observation participante et méthodes visuelles. L'enquête a été conduite par une équipe pluridisciplinaire (sociologie, géographie, économie et science politique) du laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société – TVES (URL 4477) de l'Université du Littoral Côte d'Opale. Elle a été financée par la Communauté urbaine de Dunkerque à travers un contrat de partenariat scientifique avec le laboratoire TVES.

La communication propose d'interroger le nouveau mode de collecte et de tri des déchets ménagers mis en place dans le cadre du Programme Éco-Gagnant sous l'angle des perceptions, des réactions et des usages qu'il suscite chez les usagers (habitants comme artisans-commerçants). En quoi les actions déployées dans le cadre du nouveau mode de collecte et de tri, en particulier la distribution gratuite de nouveaux sacs de tri et de composteurs, la collecte multflux et la communication dédiée, favorisent-elles les dispositions des usagers à prendre part au changement préconisé ? Si « l'engagement des individus dans le tri et la valorisation des déchets sont fortement conditionnés par un sentiment de faisabilité et de maîtrise cognitive du processus de gestion des déchets », comme l'expliquent C. Cirelli et F. Maccaglia (2019 : 237), qu'apprend-on de notre terrain dunkerquois ? Enfin, dans quelle mesure le nouveau schéma de la collecte et du tri des déchets ménagers et assimilés repose-t-il la question de l'accès des habitants aux services publics de gestion des déchets urbains ?

Pour développer notre analyse, nous proposons de revenir d'abord sur les éléments de contexte avant d'aborder ces trois questions fondamentales pour mieux décrypter ce qui se passe dans les premières phases de déploiement du volet « déchet » du programme Éco-Gagnant de l'agglomération dunkerquoise. C'est ainsi que nous espérons contribuer utilement au débat de la session spéciale « Les territoires comme ressources pour l'action publique et les initiatives citoyennes en transition ? » du 58<sup>ème</sup> colloque ASRDLF, en requestionnant la capacité de la CUD à être un lieu d'expérimentation ou une ressource efficace à la fois pour répondre aux enjeux de protection de l'environnement, de justice sociale, et de démocratie participative.





58<sup>e</sup> Colloque

ASRDLF

Transitions, gouvernance territoriale et solidarités

29-30 juin et 1er juillet 2022

-2-

## 1. Du global au local. L'action publique territoriale à l'ère de la prévention et du recyclage des déchets

### 1.1 Le contexte global de l'étude

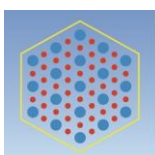
*« C'est un bien sans valeur révélée dans un système de références économiques et sociales déterminées variables ; mais sa signification positive peut lui être attribuée dans un classement modifié et différent. Le déchet a l'existence qu'on lui prête ; une société a les déchets qu'elle se crée ».*

A travers cet extrait, Jean Gouhier, géographe fondateur de la rudologie (1987 :12), rappelle le caractère élastique et évolutif, dans le temps et dans l'espace, des représentations sociales vis-à-vis du « déchet ». Par exemple, dans les sociétés industrialisées occidentales, alors que le déchet avait renvoyé pendant longtemps à une image dépréciée de quelque chose à rejeter et/ou à éliminer loin du cadre de vie et des villes en particulier, il est aujourd'hui largement appréhendé comme une ressource à conserver, à valoriser, à recycler, etc.

Ce changement de « référentiel » (Muller, 2000) dans les rapports de la société au « déchet », A. Moch, S. Rieger et A. Simeone l'ont bien analysé dans leur recherche en psychologie de l'environnement, interrogeant les attitudes, les représentations et les facteurs d'influence sociale de tri et de collecte sélective des déchets, depuis notamment l'instauration en France de la loi du 13 juillet 1992 « qui oblige les collectivités territoriales à développer les collectes sélectives et à abandonner peu à peu la mise en décharge publique » (1999 :85). C'est, d'ailleurs la même année, avec le décret du 1<sup>er</sup> avril 1992, que la société Eco-emballages (devenue CITEO, après fusion avec Ecofolio en 2017) a été mise en place pour accompagner cette nouvelle orientation, en contribuant financièrement au nom des entreprises, aux côtés des communes et de leurs groupements, à la collecte, au tri et au traitement des déchets d'emballages ménagers.

Aujourd'hui, dans le même élan, plusieurs textes réglementaires se sont succédés en Europe et en France pour réaffirmer l'objectif de récupération des déchets de matériaux recyclables ou réutilisables, dans un contexte de prise de conscience plus importante de l'épuisement des matières premières naturelles, et de volonté politique de protéger l'environnement. Au niveau européen, la directive 2008/98/CE établit une hiérarchisation dans les modes de gestion des déchets dans les pays de l'UE, en instituant la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation comme prioritaires devant l'élimination. Les directives modificatives 2018/851 sur les déchets et 2018/852 sur les emballages et déchets d'emballages, le « Paquet Economie circulaire » du parlement européen de 2017, ainsi que le « Plan d'action pour une économie solidaire » de la Commission européenne de 2020 poursuivent tous la même ambition d'accélérer les changements requis, avec des objectifs à atteindre d'ici à 2025, 2035, etc.

En France, se référant à ces grands principes du nouveau cadre réglementaire européen, le législateur renforce les lois Grenelle 1 de 2009 et Grenelle 2 de 2010, en adoptant le 17 août



Association  
de Science Régionale  
de Langue Française



SciencesPo  
Rennes



arènes  
UMR 6051



2015 la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Celle-ci rend obligatoire l'extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire national avant 2022, et enjoint les autorités publiques de gestion des déchets à progresser dans le développement du tri à la source des déchets organiques d'ici à 2025.

De même, la loi LTECV encourage la réduction des gaspillages et la promotion de l'économie circulaire. Elle est prolongée par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui prévoit la mise en place, par les collectivités territoriales, de dispositifs favorisant le réemploi, la réutilisation et le tri des déchets à la source, notamment du papier, des métaux, des plastiques, du verre, du bois et des textiles.

Au niveau territorial et local, l'évolution du cadre réglementaire européen et national engendre des conséquences dans l'organisation du service public et un besoin d'adaptation des modes de prise en charge des déchets. Les collectivités territoriales et leurs EPCI, responsables de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » (avec possibilité de confier, parfois, son exercice à un Syndicat mixte), tentent de se rapporter aux nouvelles dispositions en prenant des mesures diverses et variées appropriées et adaptées à leurs différents contextes locaux. Qu'en est-il précisément de la Communauté urbaine de Dunkerque, notre terrain d'étude ?

## 1.2 Contexte spécifique de la gestion des déchets dans la Communauté urbaine de Dunkerque

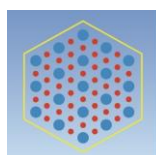
Première Communauté urbaine volontaire de France créée par décret dès 1968, la CUD est aussi pionnière en France dans la mise en place d'un système de tri industriel des déchets ménagers issus de la collecte sélective. Elle a créé la société publique locale (SPL) Triselec en 1989, puis lancé au début des années 2000 un Pôle de Valorisation des déchets comprenant un Centre de Valorisation Organique (CVO) et un Centre de Valorisation Énergétique (CVE).

Ainsi, depuis plusieurs années, outre le verre (bouteilles, pots ou bocaux) déposé et récupéré dans des points d'apport volontaire, le mode d'organisation et de fonctionnement du système de tri et de ramassage des déchets de l'agglomération dunkerquoise reposait, jusqu'en juin 2020, principalement sur :

- Deux collectes hebdomadaires, soit une tournée pour ramasser les déchets recyclables déposés dans des bacs bleus (à transporter vers le centre Triselec), et une autre tournée pour les bacs marrons contenant les déchets résiduels (à acheminer vers le CVE) ;
- Une collecte, une fois tous les quinze jours, des déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques déposés dans les bacs verts (à conduire au CVO).

Ce faisant, le schéma de collecte sélective de l'agglomération dunkerquoise paraît a priori en phase avec le renforcement actuel de la réglementation en matière de tri et de traitement séparé des déchets par catégorie.

Néanmoins, en 2020, un ajustement de ce système a été décidé avec la suppression de la poubelle verte. Avec le temps, il avait été constaté, selon les services de la CUD, que la poubelle verte n'était finalement utilisée que par 28% des foyers, et pour y déposer essentiellement des déchets de jardin. Les autres types de déchets qu'elle était destinée à accueillir, comme les déchets alimentaires, étant déposés dans les bacs marrons. Par







conséquent, depuis début juin 2020, les ménages sont invités, à défaut de les composter, à acheminer eux-mêmes leurs déchets de jardin vers les déchetteries ou à les déposer dans des bennes de proximité déployées à cet effet dans certaines communes.

De même, en mars 2020, suite aux mesures gouvernementales de confinement liées à la pandémie de la Covid-19 (qui n'autorisaient que l'ouverture des « services essentiels » à la population sur le territoire national), l'organisation de la collecte des déchets a aussi connu des changements dans la Communauté urbaine de Dunkerque. En plus de la fermeture des déchetteries et du centre de tri, la collecte des déchets recyclables et des déchets organiques a été suspendue durant plusieurs mois. Les ménages étaient invités à mettre tous leurs déchets, quel que soit le type, en mélange dans le bac marron, le seul dont la collecte hebdomadaire était maintenue.

Pour autant, malgré le caractère précurseur dans la mise en place du tri et d'équipements innovants de valorisation et en dépit des ajustements qui ont visé à s'adapter à l'évolution du contexte et des pratiques de tri des ménages, le dispositif de l'agglomération dunkerquoise présente quelques limites. La production individuelle de déchets ménagers « est aujourd'hui de 393kg par an et par habitant dans l'agglomération, contre 334kg par an, en moyenne sur le plan national »<sup>5</sup>. Tout comme est constaté « 25% d'erreurs de tri dans les bacs bleus (contre 17% par an au niveau national) »<sup>6</sup>.

C'est précisément pour tenter de corriger les insuffisances manifestes de ce mode de gestion en place depuis des décennies, et afin de prendre en compte également les nouveaux impératifs du service public, que la Communauté urbaine a décidé, avec ses 17 communes membres, de lancer une nouvelle démarche à partir du 15 juin 2020.

### **1.3 Caractéristiques et fonctionnement du nouveau mode de gestion des déchets dunkerquois. Entre références extérieures et innovations locales.**

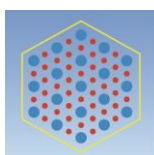
C'est le 5 mai 2020 à 17h30, sur la page Facebook de la Ville de Dunkerque, que Patrice Vergriete, maire de Dunkerque et président de la Communauté urbaine, a annoncé, en compagnie de son 1er Vice-Président, le nouveau schéma d'organisation du tri et de la collecte des déchets ménagers et assimilés qui allait remplacer progressivement l'ancien système à partir de juin. Cela s'est fait, en direct sur Facebook, à l'occasion d'une session présentant le plan de déconfinement qui allait intervenir le 11 mai suivant et les changements qui allaient être mis en place, en particulier dans les services publics, dans la période post-confinement.

Ci-après, un long extrait du discours de M. Patrice Vergriete :

*« Nous avons réfléchi avec les services de la Communauté urbaine pour voir comment on allait pouvoir demain gérer la collecte tout en gardant évidemment la sécurité des agents de la collecte. (...) Les services ont travaillé pour voir quel dispositif pouvait être mis en place dans l'agglomération dunkerquoise. Nous nous sommes inspirés du modèle qui existe à Oslo. Dans la capitale norvégienne, comment la collecte des déchets y est-elle effectuée ? En fait, il n'y a qu'un seul ramassage des poubelles. Les personnes ont*

<sup>5</sup> CUD, *Dépliant du nouveau du tri*, Dunkerque, mai 2020, p.1

<sup>6</sup> Document interne, Direction des déchets de la CUD, *Argumentaire du projet*, du 20 mai 2020, p.1



*des sacs de couleurs différentes pour pouvoir trier leurs déchets. Ils ont des couleurs de sacs classiques noires ou bleues dans lesquels ils mettent les déchets non recyclables. Puis, il y a un jaune transparent offert par la collectivité pour qu'ils puissent mettre le recyclable. Et ils mettent tout ça dans les poubelles. Du coup ça permet d'avoir un seul ramassage. (...) Nous allons expérimenter cette nouvelle solution de ramassage des déchets en collecte unique à partir de mi-juin. Si le test est concluant, si le travail entre les services et les organisations syndicales à la communauté urbaine permet d'aboutir à un dispositif qui fonctionne, eh bien à partir de mi-juillet vous recevrez des sacs jaunes transparents vous aussi, et vous pourrez y mettre des déchets recyclables. (...). On aura un nouveau modèle de collecte des déchets plus simple quelque part. Au lieu de trier dans des poubelles bleue et marron, vous pourrez trier avec des sacs. Les sacs jaunes pour le recyclable et vous les mettrez dans la même poubelle. Puis les sacs que vous achetez dans le commerce classiquement, les noirs ou bleus pour tous les autres déchets. Et c'est nous qui nous occuperons de faire le tri des sacs. Quelque chose qui est plus simple et qui protège nos agents avec moins de collectes. C'est le système que nous allons expérimenter dans les semaines qui viennent ».*

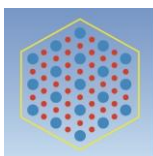
En effet, la capitale norvégienne a développé pour quelques 700.000 résidents un système de tri et de collecte des déchets basé notamment se base sur :

- Une collecte en mélange, à domicile, de trois flux de déchets (recyclables ; organiques ; résiduels) triés par les ménages dans des sacs de couleurs différentes fournis par la collectivité puis déposés dans le même bac.
- Une collecte, à domicile, des papiers et cartons déposés en vrac dans un bac dédié.
- Une collecte en points d'apport volontaire (PAV) de sept flux de déchets (verre, textile, vélos, meubles, électronique, peintures, pneus...) ramenés par la population.

Toutefois, le principe d'une collecte simultanée en mélange des flux de déchets mis dans des sacs de couleurs différentes, comme alternative au mode plus courant de ramassage séparé des déchets par matière ou par catégorie, existait déjà dans quelques collectivités françaises dont, en particulier, Nantes (en Loire-Atlantique), et Forbach (en Moselle).

A Nantes, comme rappelé dans le récent bilan<sup>7</sup> des quinze années de sa mise en œuvre, « le dispositif Tri'Sac concerne environ 120 000 ménages et 220 000 habitants, soit 70% de la population nantaise. Tri'Sac est présent au moins partiellement sur chacun des 11 quartiers nantais. Parmi ces derniers, 3 quartiers sont intégralement en Tri'Sac : le centre-ville, l'Île de Nantes et Nantes Nord ». Ce mode de tri à base de sacs est même antérieur au modèle d'Oslo décrit ci-dessus, puisque la municipalité française a lancé sa première expérimentation du dispositif Tri'Sac dès novembre 2006. Il était question, comme nous disait dans un entretien un des responsables du dispositif à Nantes, de « simplifier radicalement le tri pour l'habitant avec un seul contenant et une seule collecte ». Le dispositif ciblait essentiellement les foyers en habitat collectif (plus de 80% des populations concernées par le dispositif).

<sup>7</sup> Nantes Métropole, *Evaluation Tri'sac. Rapport de diagnostic*, rédigé par la direction Déchets de Nantes Métropole, Mars 2021, p.22





Quant à Forbach, le passage à une collecte en mélange par semaine des sacs de trois couleurs différentes réservés à trois flux (le sac orange pour le recyclable, le vert pour les biodéchets et le bleu pour les déchets résiduels) date de 2011. A la différence de Nantes, la ville de Forbach fournit non seulement trois types de sacs, mais intègre aussi, en plus des ménages, les commerces dans son dispositif.

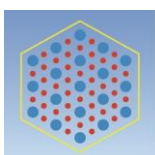
Reprenant à son tour le principe d'un système de collecte en multiflux et de sacs de couleurs différentes pour le tri sélectif des déchets commun aux trois cas évoqués ci-dessus, le nouveau mode de gestion des déchets de la Communauté urbaine de Dunkerque se traduit tout de même avec quelques innovations spécifiques à son contexte. Les principaux changements dans le nouveau schéma organisationnel de la gestion des déchets ménagers et assimilés de la CUD peuvent être résumés ainsi :

- Des consignes de tri simplifiées : Les ménages, comme les commerces, devront trier à la source leurs déchets dans trois sacs, un de couleur jaune, un autre de couleur noire, et un troisième de couleur verte tous trois fournis gratuitement par la Communauté urbaine ; ils devront ensuite déposer ces sacs bien fermés à double nœud dans un même bac. Plus précisément, tous les emballages et le papier seront à mettre dans le sac jaune en vue d'un recyclage, les déchets alimentaires dans le sac vert et le reste dans le sac noir. Le bac contenant les trois types de sacs sera collecté une fois par semaine.
- Des services à la demande : par exemple, des composteurs pourront être livrés gratuitement aux particuliers par les services de la CUD, avec en sus une formation à leur usage offerte ; un service de collecte gratuite des encombrants à domicile pourra être offert par les services de la CUD, etc.

Ainsi, du 15 juin 2020 au 18 avril 2022, cette nouvelle démarche s'est appliquée dans une logique d'expérimentation dans deux territoires test de la CUD : la commune de Cappelle-la-Grande et le quartier dunkerquois de Rosendaël. Des guides du tri avec les nouvelles consignes et des rouleaux de nouveaux sacs de tri ont été distribués aux habitants et aux commerces de ces deux territoires. Des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte ont également été menées par les conseillers qualité de la direction déchets de la collectivité. Depuis le 18 avril 2022, la nouvelle collecte s'est étendue à d'autres communes comme Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Bourbourg, Loon-Plage ou Fort-Mardyck. D'autres communes comme Dunkerque centre ou Saint-Pol-sur-Mer sont concernées à partir de ce 13 juin, tandis que la généralisation complète du dispositif à tout le territoire intercommunal sera atteinte en novembre 2022 avec l'entrée des quelques communes restantes comme Malo-les-Bains, Petite-Synthe, Grande-Synthe, Bray-Dunes ou Coudekerque-Branche.

#### **1.4 Conditions de l'enquête et démarche méthodologique**

Quelles sont les conditions d'acceptabilité sociale des évolutions préconisées chez les habitants et autres acteurs locaux ? Quels sont les critères de réussite/les facteurs d'échec pour le déploiement du nouveau schéma d'organisation du tri et de la collecte des déchets ? Quel(s) message(s) délivrer aux habitants, aux communes et aux partenaires économiques pour assurer la compréhension et l'appréhension, voire l'adhésion à ce dispositif ?



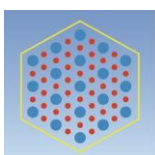


En partant de ces questions principales, notre enquête ne visait pas tant une évaluation de la qualité (d'un point de vue environnemental, économique...) du nouveau mode de gestion des déchets de la CUD qu'une analyse des premières représentations et attitudes des usagers vis-à-vis des changements préconisés. Il s'agissait donc d'aller à la rencontre des habitants et artisans-commerçants afin de recueillir prioritairement leurs avis et leurs suggestions vis-à-vis du nouveau système.

La démarche d'enquête, exclusivement qualitative, a combiné trois techniques : des entretiens semi-directs à domicile, au téléphone ou en visioconférence, des *focus groups* et des observations participantes. Le « recrutement » des participants s'est fait essentiellement à travers une campagne de porte à porte, des opérations de tractage avec un flyer d'appel à volontaires – devant les commerces, à l'entrée des mairies, parcs et écoles du quartier dunkerquois de Rosendaël et de la commune de Cappel-la-Grande – l'utilisation de mailing lists et des réseaux sociaux pour intéresser plus de monde. De même, nous avons pu bénéficier du concours des maisons de quartier et des services municipaux en charge de la citoyenneté et/ou des associations pour essayer de toucher un public plus large. En somme, nous avons pu toucher près de 180 personnes dans le cadre de cette enquête, dont des habitants, des techniciens, des élus, ainsi que des artisans-commerçants.

Les enquêtes ont été réalisées par une équipe-projet de six personnes : trois enseignants-chercheurs titulaires de l'ULCO un ingénieur de recherche, un stagiaire de master et une responsable du bureau d'études *Emicité*.

La communication propose d'interroger le nouveau mode de collecte et de tri des déchets ménagers mis en place dans le cadre du Programme Éco-Gagnant sous l'angle des perceptions et des usages qu'il suscite chez les usagers.





58<sup>e</sup> Colloque  
**ASRDLF**

Transitions, gouvernance territoriale et solidarités

29-30 juin et 1er juillet 2022

-3-

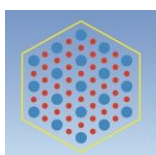
## 2. La nouvelle gestion des déchets de la Communauté urbaine de Dunkerque : des changements qui font débat

Le nouveau mode de tri et de collecte des déchets adopté par la Communauté urbaine de Dunkerque depuis 2 ans fait l'objet de réactions mitigées et d'appropriations différenciées du côté des habitants et artisans-commerçants rencontrés. Si nous observons une certaine adhésion à certaines mesures, nous avons aussi noté beaucoup de réserves voire de contestations de certaines décisions.

### 2.1 Des mesures du nouveau système qui font globalement consensus

S'il y a deux aspects de la nouvelle organisation du tri et de la collecte des déchets ménagers de la CUD qui semblent susciter une large adhésion des personnes enquêtées, ce sont certainement la « fourniture gratuite » des nouveaux sacs de tri par la collectivité et leurs « avantages en matière d'hygiène ». La « gratuité » des sacs présenterait un caractère incitatif au geste du tri. « *Ils nous donnent des sacs, donc on joue le jeu* », disait un enquêté de Cappelle-la-Grande. « *Ah moi, s'ils ne donnent pas les sacs, je ne trie plus. Et je sais que je ne suis pas la seule* », insistait une participante à un focus group. Ces réactions semblent conforter la posture de la Direction Déchets de la CUD qui consistait à dire, selon l'ancien responsable du projet Nouvelle gestion des déchets : « *l'idée, c'est nous vous donnons des sacs gratuitement, vous triez, et on s'occupe du reste* ».

De même, en plus de son caractère incitatif potentiel, la distribution gratuite des sacs de tri (Illustrations 1 et 2) aux usagers permettrait aux ménages, comme aux commerces, de faire des économies dans la mesure où ils n'auraient plus besoin de dépenser pour des sacs-poubelles vendus en supermarché. A ce propos, lors d'un focus group organisé en septembre 2021, voici ce qu'en pensaient deux participants. Pour le premier : « *Il faut maintenir le principe de la gratuité des sacs. C'est un petit coup de pouce pour les gens. De toute façon la CUD va faire des économies en réduisant ses tournées, et en plus elle va toucher des royalties de la part des entreprises de recyclage puisqu'on va trier plus de matières. Les taxes d'enlèvement des ordures ne vont pas baisser. Alors, avoir les sacs gratuitement, ça aide un peu* ». Quant au second : « *la gratuité des sacs représente certainement un coût pour la CUD. Mais à eux de trouver les moyens pour financer le système dans la durée. S'ils demandent un jour aux gens de payer les sacs, ça ne sera plus Eco-Gagnant. Où serait le coup de pouce apporté au porte-monnaie des habitants* » ?



Association  
de Science Régionale  
de Langue Française





Illustration 1 : Les deux premiers sacs de tri du nouveau mode de collecte de la CUD distribués de juin 2020 à décembre 2021 (Source : Projet Déchetteau, juillet 2021)



Illustration 2 : Les 3 sacs de tri (dont le sac vert transparent pour les biodéchets) désormais distribués depuis janvier 2022 (Source : Projet Déchetteau, juillet 2021)



Outre la gratuité des sacs de tri distribués par la CUD, les enquêtés ont mis en avant d'autres avantages associés à cette nouvelle démarche de tri des déchets à la source. Il s'agirait d'avantages sur le plan hygiéniquement notamment.

La consigne du passage du vrac à l'obligation de mettre dans des sacs jaunes tous les emballages (en plastique, métal, papier ou carton), dans des sacs verts les déchets alimentaires et dans les sacs noirs tous les déchets résiduels serait beaucoup plus efficace en termes d'hygiène. D'après certains usagers, par exemple, le bac serait à laver et/ou à désinfecter moins régulièrement. Pour les agents de la collecte, comme pour les usagers, il y aurait moins d'exposition aux mauvaises odeurs des poubelles. « *C'est vrai qu'avec les sacs, on subit moins les odeurs qu'avant. Mais le sac doit être bien fermé, bien vidé de son air pour éviter l'effet ventouse* », affirme un agent de la collecte.

Qui plus est, avec des sacs bien fermés avec deux nœuds puis déposés dans des bacs, cela éviterait leur déchirure par les mouettes et goélands assez présents dans le paysage dunkerquois (cf. Illustration 3), ou leur déplacement en cas de vent.

Illustration 3 : Une mouette faisant une poubelle (Source : <https://www.ville-dunkerque.fr/vie-quotidienne/goelands-et-mouettes-une-presence-a-maitriser-ensemble>)



Enfin, la qualité des sacs de la CUD est largement appréciée et considérée comme plus adaptée que les sacs vendus dans les commerces, car plus résistante aux déchirures et aux chocs serait et plus pratique en termes d'hygiène quand le sac est bien fermé. C'est d'ailleurs pour cette raison que le dispositif à « cordon de serrage » est très bien perçu. Les sacs mal fermés à double nœud pouvant facilement se vider de leur contenu lors de la collecte ou du déchargement.

## 2.2 Quelques interrogations et/ou contestations du changement

Nous avons relevé trois ordres d'interrogations voire de contestations vis-à-vis du nouveau dispositif de tri en sacs. Le premier concerne le « coût » de la gratuité des sacs fournis par l'agglomération. Un scepticisme partagé sur la véritable « gratuité » des sacs distribués par la CUD a été observé lors de notre enquête. On a entendu des réactions, tantôt sous forme interrogative « *gratuit jusqu'à quand ?* », tantôt sous forme affirmative « *il y a toujours quelqu'un qui paie ou qui paiera* », ou encore « *Ce n'est jamais gratuit !* ». Partageant ces inquiétudes, un élu interviewait en août nous disait précisément : « *La gratuité des sacs est une erreur. C'est un coût colossal. Mais, pour inciter les gens à trier, on ne pouvait pas leur dire d'aller acheter en plus les sacs. Mais à l'avenir, comment financer cela ?* ». Un autre habitant disait « *moi, je préfère entendre dire que les sacs sont offerts. Ce qui veut dire par quelqu'un. Plutôt que les sacs sont gratuits. Rien n'est gratuit* ».

La seconde série d'interrogations portent sur le recours à des sacs « en plastique » pour un projet qui se veut à visée écologique : « *si on incite les gens à acheter en vrac, c'est justement pour avoir moins d'emballages en plastique. La CUD, elle, vient nous donner un message contraire en disant : ne jetez plus en vrac comme avant, mais emballez vos déchets recyclables avec du plastique avant de mettre dans le bac. Vous vous rendez compte ?* », se plaignait un enquêté de Cappelle-la-Grande. Un sentiment perceptible chez un autre habitant qui indique : « *On a de plus en plus de cartons avec les achats en ligne. Moi j'en ai deux ou trois par semaine parfois. Donc mettre aussi ces cartons dans des sacs en plastiques, je trouve ça un peu idiot. Donc moi, avec mes cartons, je stocke dans des bacs, et pas dans des sacs en plastiques, que je ramène directement à la déchetterie* ».

Un des élus rencontrés avait déjà eu écho de ces réflexions par les agents de sa mairie, et avait pu constater cela lui-même dans son propre entourage. Il reconnaît ainsi que « *cela passe très mal chez nos pionniers du tri puisqu'on insère du plastique et pour eux c'est un non-sens écologique. Il faut communiquer même si dire que les sacs sont recyclables et recyclés, cela ne suffit pas donc il faudra vraiment qu'on arrive à mieux expliquer le pourquoi on est passés aux sacs jaunes, montrer comment les robots travaillent* ».

La troisième et dernière série d'interrogations voire de contestations concerne le principe du carton à mettre dans des sacs plastiques. « *Que les gens de la CUD qui ont conçu ce projet viennent essayer de rentrer mes cartons dans un sac jaune. Ça ne va pas !* », critiquait un fleuriste à Rosendaël.

Illustration 4 : Gros cartons d'un fleuriste dunkerquois opposé à la consigne de jeter les cartons dans les sacs jaunes (Source : Projet Déchetteau, juillet 2021)



A Rosendaël, une habitante estime que « *pour les poubelles, il faut éventuellement une poubelle spécifique pour les cartons. Parce qu'il y en a plein qui ont la flemme ou ne veulent pas mettre les cartons dans des sacs et ils les laissent là* ». On peut voir, à partir de ces constats, que dans tous les cas, le geste d'aplatir ou de déchirer le carton avant de l'introduire dans le sac jaune est perçu comme fastidieux y compris chez des enquêtés plutôt soucieux de bien trier leurs déchets. Il y a aussi les gens qui délibérément refusaient de mettre des cartons dans des sacs en plastique, car réfutant la plus-value écologique d'un tel procédé ou parfois la différence entre plastique dit ordinaire et plastique dit biodégradable en termes d'impact environnemental.



-4-

### 3. Les limites de la démarche « Eco-Gagnante » du nouveau mode de gestion des déchets de la CUD

« Le but ce n'est pas l'extension des consignes de tri, ça c'est ce que demande CITEO, c'est ce que demande l'Etat. Moi, mon objectif c'est de réduire les déchets et que la population prenne conscience qu'on a trop de déchets, qu'on produit trop de déchets. L'idée de venir à réduire nos déchets c'est à dire à moins jeter, à mieux utiliser et à mieux acheter. C'est de faire réaliser que quand on fait nos courses on est acteur de notre façon de produire les déchets ». Cet extrait de l'entretien que nous avons réalisé en juillet avec un élu et vice-président de la CUD, résume bien l'esprit officiel du nouveau dispositif de gestion des déchets : réduire les volumes de déchets produits par les usagers et mieux trier les déchets pour favoriser leur recyclage grâce à un système d'incitations diverses mises en place par l'autorité intercommunale.

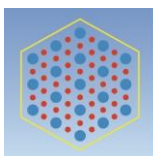
Pourtant, notre enquête montre la difficulté de concilier ces deux objectifs de réduction voire de prévention des déchets sur le territoire et de distribution gratuite des sacs pour réduire les dépenses des usagers. Elle révèle également les écarts entre les performances espérées du nouveau système en termes de mobilisation collective et de changements des habitudes de tri et les comportements constatés empiriquement.

#### 3.1 Quand la réduction des dépenses des usagers ne rime pas avec la réduction des volumes de leurs déchets

A Rosendaël, comme à Cappelle-la-Grande, les priorités de la prévention et de la réduction de la production des déchets sont finalement apparues très secondaires dans l'ensemble des réponses que nous avons collectées. Les habitudes des usagers, les prix ou la faible offre de produits en vrac seraient, selon nos répondants, les principaux obstacles de toute initiative de prévention ou de réduction des déchets dans le dunkerquois.

Les arguments récurrents avancés par nos enquêtés ont en commun de minimiser, voire de réfuter, la responsabilité de l'habitant consommateur, dans la prévention ou la réduction des déchets. « On nous a dit qu'on parlait sur un projet Oslo. Mais Dunkerque n'est pas Oslo. Là-bas, même pour le dentifrice c'est sans emballage plastique. Ici, même les bananes, tu les achètes dans des emballages plastiques. On n'a pas les mêmes habitudes. Dans ce cas qu'est-ce qu'un habitant peut faire à sa petite échelle ? », expliquait un agent syndicaliste.

La question du contexte sociologique et la faute aux industriels qui produisent les emballages plastiques, c'est aussi cela que nous avons entendu chez d'autres enquêtés comme cette habitante qui nous dit « ici c'est une question de mentalité. Vous allez dans les HLM les gens ont des difficultés pour joindre les deux bouts. Vous pensez qu'ils vont faire leurs courses dans une épicerie bio et acheter des produits en vrac ? C'est plus cher et ce n'est pas encore dans nos habitudes ». A Rosendaël, une habitante disait également : « La réduction des déchets, c'est plus compliqué. Par exemple quand tu vas au supermarché, tu n'as pas trop le choix, tu





*achètes des emballages forcément. Donc avec mes enfants, j’insiste sur la pratique du tri, pas sur la réduction des déchets ».*

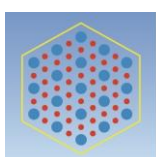
Au-delà de ces avis ou justifications des raisons de l’absence d’une culture partagée en faveur de la réduction des déchets, il convient de souligner également notre constat que la distribution très facilitée de nombre de rouleaux de sacs de tri gratuits aux différents foyers et commerces relevant du service public de la CUD s’inscrit davantage d’une logique de tri et de recyclage que dans une perspective de diminution encore moins de prévention des déchets. Ce constat conforte d’ailleurs l’analyse de V. Bailly, R. Barbier et F.-J. Daniel selon laquelle « la période récente a surtout été marquée par l’intensification des politiques de tri des déchets et des collectes sélectives. Réduire à la source ses déchets représente en fin de compte un phénomène encore marginal qui peine à trouver ses marques, malgré l’enthousiasme affiché par les acteurs de la prévention » (op.cit : 22).

En effet, à la différence de Nantes ou de Forbach où les réapprovisionnements en sacs de tri se font principalement dans des espaces et équipements dédiés, généralement appelés des points de retrait et accessibles avec un badge d’usager personnalisé, à Dunkerque, les sacs sont distribués dans les boîtes à lettre des foyers, dans les guichets d’accueil en mairie et, quelquefois sur les marchés le week-end. Les quelques contrôles en mairie consistent à remplir un bordereau avec l’adresse et le nombre de personnes du foyer, la taille et le nombre de rouleaux de sacs souhaités. Aucun justificatif officiel (identité, livret de famille, quittance ou autre) n’est exigé, car « *c’est une volonté du Président de la CUD qui souhaite faciliter l’accès pour inciter à l’usage et aux respects des consignes* », nous disait un responsable de service municipal. Une autorité politique d’une mairie de quartier va plus loin en justifiant et en assumant cette posture : « *la distribution des sacs est un sujet qui préoccupe beaucoup les riverains et là-dessus il faut absolument qu’on ne crée pas la pénurie. Si vous créez la pénurie cela va être une horreur parce qu’on risque d’avoir des systèmes déviants de vol de sac dans la boîte aux lettres du voisin, il faut vraiment qu’on puisse trouver des sacs partout* ».

Le primat accordé à la distribution gratuite des sacs et aux nouvelles consignes du tri, au détriment d’une stratégie plus affirmée de réduction des volumes de déchets, est enfin observé sur les comportements de beaucoup d’usagers quand ils se rendent en mairie pour se réapprovisionner en sacs. C’est ce que nous rappelle une agente d’accueil d’une mairie de quartier qui explique : « *C’est vrai que les gens sont beaucoup plus axés sur est-ce qu’ils vont avoir assez de sacs poubelles ? Jusqu’à quand c’est gratuit ? Ils sont plus inquiets par rapport à l’approvisionnement que par rapport aux consignes de tri elles-mêmes sur lesquelles ils ne posent pas beaucoup de question* ».

### 3.2 Des écarts entre les performances espérées et les transformations constatées

La CUD espère parvenir à une optimisation du tri sur son territoire et à capter davantage de déchets recyclables grâce au changement préconisé. La pratique du tri serait simplifiée et rendue plus efficace. Il suffirait pour l’habitant de mettre tous ses emballages dans un sac jaune, et tout le reste dans un sac noir. Par exemple, un élu nous disait : « *Je pense vraiment que la simplification de la façon de trier, le fait aussi de donner gratuitement les sacs jaunes et les*



29-30 juin et 1er juillet 2022

sacs noirs, les gens apprécient, ils le voient comme une sorte d'effort à fournir récompensé par un effort de la collectivité. Il y a un côté gagnant-gagnant, c'est donc « éco-gagnant ».

Pourtant, loin de cette vision optimiste des choses, et en dépit de la bonne volonté des autorités publiques, nos constats empiriques révèlent des écarts entre ce qui est prévu et ce qui se passe réellement, avec notamment une persistance de la présence du vrac dans les conteneurs et du mauvais tri. Sur ce point, voici la réaction d'une habitante de Rosendaël, très engagée sur les questions écologiques avec la maison de la Tente verte : « *Je n'ai pas le sentiment que tout le monde fait des efforts pour le recyclage. On voit plus de sacs noirs que de jaunes dans notre appartement. Et d'ailleurs je ne comprends pas pourquoi on mélange les sacs jaunes et noirs. Je ne sais pas, mais quand je pense à la planète, ce n'est pas bon. C'était mieux respecter quand il y avait les poubelles à part dans le local poubelle. Avec le mélange, les gens font n'importe quoi* ». Mais cet avis est relativisé par sa voisine pour qui nous dit « *moi le tri actuel me va très bien. Mais il faut que tout le monde y mette du sien* ».

Dans tous les cas, en parallèle des propos recueillis, nous aussi recouru à la prise de photographies pour tenter de donner à voir en images la situation. Ainsi, les images ci-dessous (Illustrations 6, 7 et 8), prises en août et octobre 2021, révèlent à leur manière quelques points de dysfonctionnement du système.



Illustration 6 : Déchets en vrac non triés devant une boulangerie Cappelle-la-Grande (Source : Projet Déchetteau, 5 août 2021)



Illustration 7 : Déchets en vrac non triés, ZAC de la Grande Porte, Cappelle-la-Grande (Source : Projet Déchetteau, 5 août 2021)

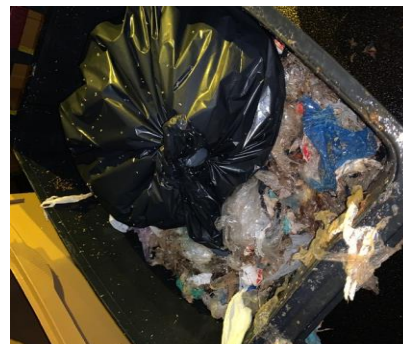
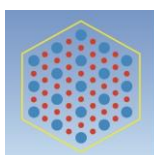


Illustration 8 : Déchets non triés à l'intérieur d'un bac à Rosendaël (Source : ripeur enquêté, octobre 2021)

D'un côté, elles sont révélatrices de la persistance d'actes d'incivilité, en tout cas de « non-tri » de la part des usagers qui n'observent pas les consignes du tri. « *On voit encore beaucoup de tontes de pelouse dans les sacs jaunes dans les zones test* » dixit un agent.

D'un autre côté, ces photos semblent conforter l'inquiétude de nombre d'habitants et d'agents sur les risques élevés de souillure des déchets recyclables, dès lors qu'ils sont collectés en mélange avec d'autres déchets dans un même compartiment de camion poubelle. « *Chez nos voisins qui travaillent avec le SIROM Flandre Nord, leurs camions ont 2 compartiments : un pour le tri et l'autre pour tout ce qui est marron. Ici nos camions ont un seul compartiment où on met les deux sacs. Comment peut-on garantir la qualité des sacs jaunes avec ça ?* », s'interrogeait un représentant syndical des ripeurs lors d'un focus.



-5-

## Conclusion

Cette communication a proposé d'envisager la réorganisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, lancée dans la Communauté urbaine de Dunkerque depuis 2 ans dans le cadre du nouveau programme Eco-Gagnant, comme un terrain au travers duquel il nous est possible d'observer les forces et faiblesses des stratégies et actions d'un territoire en matière de transition écologique et sociale. Comment un territoire exposé à la pauvreté et au vieillissement de la population aborde de front les exigences du pouvoir d'achat et l'impératif de prévention et de gestion des déchets afin de limiter les impacts environnementaux ?

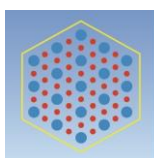
Nous souhaitons vérifier la transition davantage du point de vue des usagers invités à adapter leurs pratiques et à s'appropriier les nouvelles consignes des autorités organisatrices du service public des déchets, que du seul point de vue institutionnel des élus locaux ou de leurs services techniques et administratifs. Leurs compréhensions des changements attendus, leurs usages et les motivations de leurs comportements sont déterminants dans le succès d'une démarche de transition territoriale se voulant collective et inclusive.

Il s'agissait donc d'examiner, après la première année de sa mise en œuvre, à quelles conditions le système de tri et de collecte des déchets étudié de juin à novembre 2021 dans la commune de Cappelle-la-Grande et dans le quartier dunkerquois de Rosendaël pouvait obtenir l'acceptabilité sociale de toutes les parties prenantes et à tous les niveaux, en particulier les habitants et les artisans commerçants. Nous voulions voir d'un point de vue qualitatif quels étaient les premiers incidences directes et indirectes, c'est-à-dire les forces et faiblesses du nouveau dispositif sur la mobilisation collective en faveur des enjeux écologiques.

A la lumière des résultats obtenus, nous avons pu constater d'abord que la collecte en mélange des sacs jaunes et des sacs noirs dans les mêmes bacs ou les mêmes bennes peut jeter un certain trouble chez nombre de personnes. Cette méthode de collecte donne en effet l'impression que les efforts de tri à la source sans cesse demandés aux habitants ne serviraient finalement à rien. Cette perception négative semble encore plus visible chez ceux qui se déclarent comme trieurs habituels et chez certains agents de la collecte eux-mêmes, très dubitatifs sur l'efficacité de ce mode de collecte en mélange.

Sur le plan de la réduction des déchets produits par les usagers, nous avons noté que la nouvelle stratégie d'incitation aux comportements écologiques des habitants, avec des rouleaux de sacs de tri à foison offerts aux particuliers, est surtout focalisé sur le tri et ne semble pas réellement orienter l'utilisateur vers les deux objectifs prioritaires en matière de politique des déchets que sont la prévention et la réduction, selon la directive européenne et la législation.

Enfin, dans la perspective d'accompagnement des changements de comportements pour un mode de vie et de consommation plus écologique, nous pouvons considérer que les interprétations différenciées, le déficit de consultation, d'information et d'implication des habitants sur les enjeux et le sens global du nouveau projet des déchets ne facilitent pas une appropriation massive de la politique communale. L'incitation au tri par la fourniture gratuite de sacs et l'attachement majoritaire de nos répondants à cette gratuité ne semblent pas à eux seuls constituer un vecteur efficace de mobilisation collective à la hauteur des enjeux.





58<sup>e</sup> Colloque  
**ASRDLF**

Transitions, gouvernance territoriale et solidarités

29-30 juin et 1er juillet 2022

## Références bibliographiques

### Article de revue :

Bénard F (2008) Gestion des déchets et développement de la redevance incitative : exemple de transformation du modèle économique d'un service public. *Flux*, vol. 74, no. 4 : 30-46.

Caillaud K (2018) Les conditions de mise au travail des usagers. Le cas de la gestion des déchets. *Gouvernement et action publique*, vol.3, n°3 : 57-81

Falgas A (2019) La fiscalité comportementale : une (r)évolution dans le financement du service de traitement des ordures ménagères ? *Droit et Ville* 1 (87) : 267-282.

Huré M (2020) La gratuité des transports ou le retour du politique dans le pilotage de l'action publique. L'exemple de dunkerque. Groupement pour l'Étude des Transports Urbains Modernes | *Transports urbains*, 1 (136) :18-22.

Lallemant-Moe H-R (2017) Les deux visages de l'impôt à finalité écologique. *Pouvoirs*, vol. 161 (2) : 147-158.

### Ouvrage :

Bailly V, Barbier R, Daniel F-J (2022) *La prévention des déchets. Innovations sociales, action publique et transition sociotechnique*, Peter Lang, Bruxelles.

Cirelli C, Maccaglia F (dir.) (2019), *Territoires des déchets. Agir en régime de proximité*, PUFR (Villes et territoires), Tours.

Frère S, Flanquart H (éd.) (2017), *Habiter Dunkerque. La ville et ses risques*, PUS (Environnement et société) Villeneuve d'Ascq.

### Rapports, documents de recherche, mémoires :

ADEME, Muscat Th, CITEIXIA (2017) *Bilan des collectivités en tarification incitative au 1er janvier 2016*.

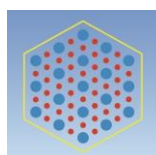
Deleuil J-L, Missir Q, Chatel L, Matias-Mendes M, Chouteau M, et al (2021), *Tarification incitative : acteurs, modalités et obstacles*. RAPPORT FINAL. [Rapport de recherche] ADEME. Hal-03213372

Nantes Métropole, *Evaluation Tri'sac. Rapport de diagnostic*, rédigé par la direction Déchets de Nantes Métropole, Mars 2021

CUD, *Rapport Déchets 2017-2018 sur le prix et la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés*

Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, *Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2021*(consulté sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-245900428>)

Direction générale des collectivités locales-DGL, *Bulletin d'information statistique n°163-mars 2022*



Association  
de Science Régionale  
de Langue Française



SciencesPo  
Rennes



arènes  
UMR 6051